

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1150

présenté par  
Mme Le Pen

-----

### ARTICLE 27

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article remet clairement en cause l'équilibre de loi de 1905 voire même l'un de ses principes fondamentaux, car il donne au Préfet le pouvoir de reconnaître ou non un culte en tant que tel (donc contraire à l'article 2 de la loi de 1905, "la République ne reconnaît aucun culte").

En outre, il pourrait également poser des problèmes à l'aune des engagements internationaux de la France notamment ceux conclus dans les années 20 entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République française.